

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2-26.11.2024 de la commune d'ANTOGNY LE TILLAC

Nombre de membres

en exercice : 12

SEANCE du **26 novembre 2024**

Présents : 7

Votants : 12

Date de la convocation :

21.11.2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-six novembre à 18 heures 30, le Conseil

Date d'affichage : Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre

21.11.2024

prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de
M. Serge MOREAU, Maire.

Présents : M. MOREAU Serge, Maire,

Mmes : PICHON Stéphanie, LE POTIER Pascale

MM : DABILLY Patrice, TALON Tony, THIVELLIER Didier, CARRE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DAUSSET Michèle à Mme LE POTIER, Mme JACOB Isabelle à Mme PICHON, M. LACOMBE Dominique à M. MOREAU, M. LIGONNIERE Emmanuel à M. CARRE, M. URBANOVSKY Ludovic à M. THIVELLIER

Secrétaire de séance : Mme LE POTIER

OBJET DE LA DELIBERATION : Modifications pour 2024 – Transfert de la compétence Eclairage public au SIEIL

Considérant les demandes d'adhésion à la compétence éclairage public pour les Communautés de Communes du Castelrenaudais et Loches Sud Touraine,

Vu les délibérations des conseils communautaires du 21 février 2024 pour la Communauté de communes du Castelrenaudais et du 27 juin 2024 pour la Communauté de communes Loches Sud Touraine approuvant leurs adhésions à la compétence Éclairage public du SIEIL,

Vu les délibérations du Comité syndical du SIEIL du 11 juin et du 8 octobre 2024 validant ces adhésions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu les demandes de transfert de la compétence Éclairage public SIEIL et leurs validations par le Comité syndical du 11 juin et du 8 octobre 2024,

Adopte la modification des statuts du SIEIL approuvée par le Comité syndical du SIEIL en date du 8 octobre 2024.

Le Maire, Serge MOREAU

Le/La secrétaire de séance,

